

|                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| ESENDER_LOGIN:    | ENOTICES                |
| CUSTOMER_LOGIN:   | ECAS_n002z35w           |
| NO_DOC_EXT:       | 2019-157566             |
| SOFTWARE_VERSION: | 9.11.2                  |
| ORGANISATION:     | ENOTICES                |
| COUNTRY:          | EU                      |
| PHONE:            | /                       |
| E_MAIL:           | mathieusabatou@cifog.fr |

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| LANGUAGE:                  | FR         |
| CATEGORY:                  | ORIG       |
| FORM:                      | F02        |
| VERSION:                   | R2.0.9.S03 |
| DATE_EXPECTED_PUBLICATION: | /          |

## Avis de marché

### Services

#### Base juridique:

Directive 2014/24/UE

#### **Section I: Pouvoir adjudicateur**

##### I.1) **Nom et adresses**

CIFOG

7, rue du Faubourg Poissonnière

PARIS

75009

France

Point(s) de contact: Marie Pierre PE

Téléphone: +33 614658030 / +33 680227554

Courriel: [mariepierrepe@cifog.fr](mailto:mariepierrepe@cifog.fr)

Code NUTS: FR101

##### **Adresse(s) internet:**

Adresse principale: <https://lefoiegras.fr>

##### I.2) **Informations sur la passation conjointe de marchés**

##### I.3) **Communication**

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: <http://www.eurofoiegras.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

##### I.4) **Type de pouvoir adjudicateur**

Autre type: CIFOG (Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras)

##### I.5) **Activité principale**

Autre activité: Agriculture et Agroalimentaire

#### **Section II: Objet**

##### II.1) **Étendue du marché**

###### II.1.1) **Intitulé:**

Conception et réalisation d'une campagne de communication en faveur du Foie Gras sur plusieurs marchés en Europe

###### II.1.2) **Code CPV principal**

79342200

###### II.1.3) **Type de marché**

Services

###### II.1.4) **Description succincte:**

Le CIFOG et EUROFOIEGRAS réalisent une mise en compétition ayant pour objet la conception et la réalisation d'une campagne de communication 2021-2022 visant l'information et la pédagogie autour du Foie Gras et de ses producteurs dans plusieurs pays d'Europe : France, Espagne, Belgique et Hongrie.

Cette campagne fera l'objet d'une demande de cofinancement européen et s'inscrira donc dans un cadre européen.

II.1.5) **Valeur totale estimée**

Valeur hors TVA: 1 472 000.00 EUR

II.1.6) **Information sur les lots**

Ce marché est divisé en lots: non

II.2) **Description**

II.2.1) **Intitulé:**

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

II.2.3) **Lieu d'exécution**

Code NUTS: FR101

II.2.4) **Description des prestations:**

Conception et réalisation d'une campagne de communication multi-marchés visant à faire de la pédagogie autour du Foie Gras auprès des jeunes générations, en terme d'usages, de qualités, de mode de production durable, etc.

Sont notamment souhaités :

- En France : essentiellement des actions visant faire de la pédagogie auprès du grand public, jeunes chefs et professionnels de la distribution

- En Espagne, Belgique et Hongrie : des actions très adaptées à chacun de ces marchés, avec des relations-presse, du digital... ; en fonction du budget alloué

Le budget global, honoraires inclus, pour la conception et la réalisation de la campagne s'élève à 1 472 000 € HT au maximum sur 2 ans.

La répartition du budget par marché est la suivante :

- France : entre 950 000 et 1 000 000 € HT

- Espagne : entre 200 000 et 260 000 € HT

- Belgique : entre 200 000 et 260 000 € HT

- Hongrie : entre 20 000 et 50 000 € HT

II.2.5) **Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) **Valeur estimée**

II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois: 24

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non

II.2.9) **Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

Nombre minimal envisagé: 1

Nombre maximal: 4

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats:

Pertinence des références présentées dans le secteur alimentaire (10 points)

Pertinence des références présentées dans la communication collective et/ou institutionnelle (10 points)

Expérience et succès de campagnes de communication grand public en matière de résonance auprès du grand public (15 points)

Connaissance des marchés européens visés (15 points)

Implantation sur chacun des marchés visés (15 points)

Capacité de l'agence à convaincre de son expérience en suivi et coordination de projet, notamment dans le cas de projets multi pays (15 points)

Niveau d'expérience de l'équipe dédiée au sujet (10 points)

Capacité de l'agence à convaincre de sa motivation (10 points)

**II.2.10) Variantes**

Des variantes seront prises en considération: non

**II.2.11) Information sur les options**

Options: non

**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: oui

Identification du projet:

Cet appel à candidature est réalisé dans le cadre du règlement européen (UE) N°1144/2014 du Parlement et du Conseil du 22.10.2014 relatif à des actions d'information et de promotion concernant les produits agricoles réalisés sur le marché intérieur et dans les pays tiers.

**II.2.14) Informations complémentaires**

Les délais d'instruction ne permettront pas d'obtenir une réponse ferme et définitive de l'Union Européenne avant le mois de novembre 2020. L'agence retenue devra s'engager à maintenir son offre jusqu'à cette date, et aucun contrat ne pourra être signé avant cette date. En cas de refus de cofinancement par l'Union Européenne, l'appel d'offres pourra être déclaré caduc.

**Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

**III.1) Conditions de participation**

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions:

Liste et description succincte des conditions:

Justifications obligatoires à produire par les candidats :

- Une lettre de candidature datée et signée acceptant les conditions de la compétition mentionnées au paragraphe précédent.

- Une déclaration sur l'honneur du candidat, dûment datée et signée, justifiant qu'il ne gère pas de budget d'opérateur du même secteur et/ou d'un secteur ou organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt avec la filière du Foie Gras

- La liste des principales références acquises, au cours des 2 dernières années pour des opérations comparables multi-marchés (secteur alimentaire, communication collective et/ou institutionnelle) en indiquant l'objectif, le montant et la durée des prestations.

- La présentation de l'agence et de son organisation interne.

- Le nom et le niveau d'expérience du responsable chargé de la coordination de la prestation.

- La présentation détaillée de l'équipe chargée du projet.

- Une déclaration sur l'honneur du ou des candidats (en cas de groupement), dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :

a) avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales;

b) ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail;

c) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce;

d) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;

e) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

Ces éléments doivent permettre au CIFOG et à EUROFOIEGRAS de se faire une idée de la bonne adéquation entre leurs besoins et l'offre de prestations des agences.

### III.1.2) **Capacité économique et financière**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

### III.1.3) **Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection:

1) Compréhension de la problématique/contexte

2) Pertinence de la réponse :

- Axe créatif

- Signature de la campagne

- Stratégie de communication : actions, canaux, cibles prioritaires, messages clés, ton, timing envisagé...

- Mesure de l'efficacité de la campagne : objectifs fixés et suivi des KPI

3) Capacité de mise en œuvre et déploiement

4) Équipe projet, Compétences

5) Rapport qualité/prix

6) Références dossiers UE

### III.1.5) **Informations sur les marchés réservés**

### III.2) **Conditions liées au marché**

#### III.2.1) **Information relative à la profession**

#### III.2.2) **Conditions particulières d'exécution:**

#### III.2.3) **Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

## **Section IV: Procédure**

### IV.1) **Description**

#### IV.1.1) **Type de procédure**

Procédure restreinte

#### IV.1.3) **Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

#### IV.1.4) **Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

#### IV.1.6) **Enchère électronique**

#### IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics: non

### IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**

- IV.2.1) **Publication antérieure relative à la présente procédure**
- IV.2.2) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**  
Date: 13/12/2019
- IV.2.3) **Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**
- IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**  
français, anglais
- IV.2.6) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**  
L'offre doit être valable jusqu'au: 30/11/2020
- IV.2.7) **Modalités d'ouverture des offres**

#### **Section VI: Renseignements complémentaires**

- VI.1) **Renouvellement**  
Il s'agit d'un marché renouvelable: non
- VI.2) **Informations sur les échanges électroniques**
- VI.3) **Informations complémentaires:**
- 1/ Les délais d'instruction ne permettront pas d'obtenir une réponse définitive de l'UE avant le mois de novembre 2020. L'agence retenue devra s'engager à maintenir son offre jusqu'à cette date, et aucun contrat ne pourra être signé avant cette date. En cas de refus de cofinancement par l'Union Européenne, l'appel d'offres pourra être déclaré caduc.
  - 2/ Une indemnité forfaitaire de 3 000 € TTC sera versée à l'agence finalement retenue en cas de refus de cofinancement par l'UE.
  - 3/ Les études et informations contenues dans le cahier des charges remis aux candidats sélectionnés devront rester strictement confidentielles et ne pas être utilisées par les agences pour d'autres clients.
  - 4/ Les agences souhaitant proposer leur candidature doivent impérativement disposer d'un relais sur chacun des marchés visés et être en capacité de démontrer leur expertise sur chacun des marchés : bureau, filiale, agence partenaire...
  - 5/ Les candidats admis à présenter une offre devront proposer une recommandation détaillée globale et par pays
  - 6/ La recommandation des agences devra comporter au moins les éléments suivants :
    - Une analyse stratégique, globale et par pays
    - Une recommandation créative sur les axes et thèmes répondant aux problématiques, adaptée en fonction des marchés visés
    - Un plan d'action détaillé pays par pays
    - Un rétroplanning pour la mise en œuvre des campagnes
    - Un devis détaillé, par pays et par type d'action, présenté en € HT, respectant le cadre budgétaire imparti
    - Des objectifs quantifiables pour les actions mises en œuvre.
  - 7/ Si l'agence estime gérer un budget d'un opérateur du même secteur ou d'un secteur ou d'un organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt, un accord préalable autorisant l'agence à concourir devra être donné par l'annonceur. Au cas où l'agence serait retenue, un accord préalable sera également nécessaire avant d'accepter un budget pour un opérateur du même secteur ou d'un secteur ou d'un organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt.
  - 8/ Les créations de l'agence retenue sont, après rémunération du travail effectué, propriété des annonceurs, sans limitation de temps et de lieu, et pour l'utilisation à travers toute technique de communication et tout média.

---

9/ Les annonceurs se réservent le droit d'utiliser les concepts et les créations (notamment le ou les slogans, nom de domaine, etc.), dans le cadre de toutes leurs campagnes et de leurs structures collectives sans limitation de durée et en Europe uniquement.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

CIFOG

7, rue du Faubourg Poissonnière

PARIS

75009

France

Téléphone: +33 614658030

Courriel: [mariepierrepe@cifog.fr](mailto:mariepierrepe@cifog.fr)

VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation**

VI.4.3) **Introduction de recours**

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

12/11/2019